



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement intégral du transport en ambulance bariatrique

Question écrite n° 41502

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge insuffisante par l'assurance maladie des frais de transport en ambulance bariatrique pour les personnes obèses ou handicapées. L'ambulance bariatrique est en effet un véhicule adapté pour le transport des patients qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé. Équipée d'un matériel spécifique, notamment un brancard plus large et motorisé supportant une personne pesant plus de 150 kilogrammes, cette ambulance mobilise un équipage de 4 personnes minimum. De fait, son utilisation coûte plus cher. Or les patients bénéficient d'une prise en charge sur la base d'un transport « standard ». La différence reste à la charge du patient et représente un coût résiduel de plusieurs centaines d'euros. Les patients concernés estiment que cette situation est insupportable financièrement et qu'elle est discriminatoire. Ils demandent à ce que l'assurance maladie prenne intégralement en charge les frais liés au transport en ambulance bariatrique. C'est pourquoi elle souhaite savoir s'il entend répondre favorablement à leur légitime requête.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41502

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7303

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)